

• (1530)

L'ancien premier ministre Trudeau a répété à plusieurs reprises que «les poissons se déplacent et ne respectent pas les limites des provinces». A l'époque, le gouvernement fédéral avait conservé ses pouvoirs. J'habite l'Île-du-Prince-Édouard, la plus petite province du Canada. Dans une large mesure nous dépendons de notre pêche côtière. Nous pêchons près du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse, de Terre-Neuve et du Québec. Qui va être à l'écluse lorsque le poisson va entrer dans l'anse de Sydney pour dire «toi tu es un poisson de l'Île-du-Prince-Édouard, nage par là», puis au voisin «tu vas au Nouveau-Brunswick, c'est par ici», et au suivant «toi tu vas en Nouvelle-Écosse» et à l'autre «tu vas au Québec»? Voilà le ridicule de ce débat et de l'Accord du lac Meech à ce sujet et à d'autres égards.

Nous avons fait des recommandations et proposé des amendements. S'ils sont votés par la Chambre et acceptés par le gouvernement, j'appuierai l'Accord et je voterai pour ces amendements. S'ils ne sont pas acceptés, je ne pourrai pas appuyer l'Accord.

Mme Finestone: Je voudrais tout d'abord féliciter mon collègue de son analyse précise d'un accord qui, de toute évidence, a plus d'un défaut de structure. J'ai constaté ses réserves au sujet des pêches. N'est-il pas d'avis que la prémisse que l'on propose à la Chambre c'est qu'il faut avant tout que le Québec signe, si l'on n'est pas de cet avis on est anti-Québec. C'est seulement une fois que le Québec aura signé qu'on pourra se préoccuper des autres problèmes. Mon collègue a-t-il quelque chose à dire à ce sujet?

M. Henderson: Je tiens à remercier ma collègue, la députée de Mount Royal, pour avoir posé cette question.

Lorsqu'on parle de l'Accord du lac Meech et qu'on se demande si les choses auraient dû ou non survenir avant ou après que le Québec ne signe, j'estime qu'elles auraient pu se produire de façon harmonieuse. Les pêches ont manifestement figuré à l'ordre du jour pour apaiser le premier ministre Peckford, car il était depuis longtemps en conflit avec le gouvernement fédéral au sujet de l'accord franco-canadien. Il cherchait un moyen de rentrer dans les bonnes grâces du premier ministre (M. Mulroney).

Cela ne me semble avoir aucune incidence dans la province de Québec. Je suppose que le gouvernement québécois voudrait tout autant accaparer la compétence générale dont dispose encore le gouvernement fédéral que tenter de concurrencer ses homologues dans les provinces de l'Atlantique, soit à Terre-Neuve, au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard. Tout le poisson pourrait être pris avant d'atteindre le Québec si les gouvernements provinciaux avaient carte blanche—qu'ils n'auront jamais, je l'espère—pour se partager la compétence en la matière. A mon avis, ils pourraient s'entendre sur la façon de procéder au partage. Même si un accord intervenait, ce pourrait être quelque chose comme l'accord conclu avec la Communauté économique européenne au-delà de la zone canadienne des deux cents milles. Comme on l'a dit il y a deux semaines à Banff, la CEE avait beaucoup de mal à exercer un contrôle sur certains de ses pays membres avec les contingentements alloués par l'Organisation des pêches de l'Atlantique du Nord-Ouest.

Modification constitutionnelle de 1987

Je ne peux pas croire que la province de Québec, ou toute autre province, doive avoir un droit de veto sur l'opportunité que le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest deviennent un jour des provinces. Je ne sais pas pour ce qui concerne le Sénat, ce qui est peut-être un peu délicat. Je ne sais pas non plus pour ce qui est des droits à l'égalité, ni personne d'autre d'ailleurs. D'aucuns vont soutenir que l'Accord du lac Meech ne vient pas remplacer et annuler la Charte des droits et des libertés de 1982. J'en entends autant prétendre le contraire.

Je suis content que le ministre de la Justice (M. Hnatyshyn) soit présent. Je dis seulement que le premier ministre du Canada et les premiers ministres des provinces devraient soumettre la question à la Cour suprême du Canada pour qu'elle soit réglée une fois pour toutes. Je m'arrête là parce que je sais que mon collègue, le député de Hillsborough (M. McMillan) a une question à poser.

M. McMillan: J'ai deux questions à poser. Au début de la décennie, quand le parti du député était au pouvoir, le premier ministre d'alors, Pierre Trudeau, a proposé une formule d'amendement de la Constitution différente de celle de Victoria, qui aurait divisé les provinces en trois classes. Dans la première classe, le Québec et l'Ontario auraient reçu un droit de veto; dans la deuxième classe, les autres provinces n'auraient pu participer au processus d'approbation sans se grouper pour constituer une certaine proportion de la population totale; et dans la troisième classe, l'Île-du-Prince-Édouard aurait été la seule province qui n'aurait eu aucun poids, car elle n'aurait pu se joindre à l'un ou l'autre groupe, sur la décision pour ou contre une modification constitutionnelle.

Je ne me souviens pas que le député d'Egmont (M. Henderson) se soit prononcé aussi éloquentement qu'aujourd'hui contre le gouvernement d'alors et qu'il ait refusé son appui à une proposition constitutionnelle qui allait à l'encontre des intérêts de ceux qui l'ont élu pour les représenter. Pourquoi ce revirement d'attitude? Voilà ma première question.

Voici ma deuxième. Dois-je conclure de ses propos d'aujourd'hui, et la Chambre doit-elle en conclure, que si la Chambre n'approuve pas les amendements que propose l'opposition officielle, il se prononcera contre l'Accord du lac Meech et contre son parti quand viendra le temps de voter aux Communes?

M. Henderson: C'est exactement ce que j'ai dit. Si les amendements que propose mon parti ne sont pas acceptés, je n'appuierai pas l'Accord du lac Meech. J'ai trop d'estime pour mes pêcheurs, et je me serais attendu à ce que le député de Hillsborough prenne lui aussi leur défense.

En ce qui concerne l'Île-du-Prince-Édouard, je dois dire en toute honnêteté que je n'étais pas d'accord. J'ai toujours accepté le principe des sept sur dix. Lorsqu'il s'agissait d'accorder le statut de province à de nouveaux territoires, j'avais des réserves à faire au sujet de la proposition des sept sur dix en 1982 pour la bonne raison que je faisais partie du comité spécial mixte. Si nous voulons parler d'accorder le statut provincial aux territoires du Nord-Ouest et au Yukon, je trouve qu'il devrait s'agir d'un accord bilatéral entre le gouvernement fédéral et la région qui veut devenir une nouvelle province. C'est la seule façon juste de procéder et c'est ainsi que la plupart des autres provinces sont entrées dans la Confédération. Il faudrait que ce système subsiste.